



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-93546>

Département(s) de publication : 27

Annonce n° 24-93546

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-174355

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté d'Agglomération Seine Normandie
Agglomération (27)

Correspondant : Service Commande Publique

Adresse : 12 rue de la Mare à Jouy, 27120 Douains

Coordonnées :

Téléphone : +33 276480166

Télécopieur : +33 232539536

Courriel : marchespublics@sna27.fr

Adresse internet : <https://www.sna27.fr>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : marché 2023/040 Etude de préfiguration à la mise en oeuvre de PSE

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 35%
- Valeur technique : 60%
- Délai d'exécution : 5%

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : GROUPEMENT CERESCO - SCE

Contact : Bertrand OUDIN

Adresse :18 rue Pasteur, 69007 LYON

Montant (H.T.) : 94485 euros

Tranche(s) conditionnelle(s) : Tranche optionnelle 1 : Extension du dispositif à l'enjeu phytosanitaire Tranche optionnelle 2 : Etude complémentaire BAC de la Noé

Tranche ferme :Etude de préfiguration à la mise en oeuvre de paiements pour services environnementaux (PSE) sur le BAC de la Vallée de Seine

Sous-traitance : Non

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 05/08/2024

Nombre total d'offres reçues : 4

Autres informations : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; - recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ; - recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/08/2024